Les autorités coutumières soupçonnent une «main invisible» derrière le conflit entre Teke et Yaka

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala | N° 634 du lundi 19 au mardi 20 sept 2022 | Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Au-delà des Assemblées générales des Nations Unies

Félix Tshisekedi en intense lobbying aux Etats-Unis

P. 2

Traitement VIP pour Vidiye Tshimanga : une démission, et après…

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a loupé une occasion de donner un exemple clair de sa détermination à lutter contre la corruption. Aussitôt la vidéo-piège contre son conseiller stratégique, Vidiye Tshimanga, rendue publique, c'est une ordonnance présidentielle de révocation qui aurait dû sanctionner la fin de cette scabreuse affaire. Mais, à la place, la Présidence congolaise a opté pour une sortie honorable, voire une sortie VIP pour un sulfureux conseiller pris la main dans le sac. Le message véhiculé par cette sortie honorable de Vidiye Tshimanga est négatif. Sa démission véhicule la complaisance entre le conseiller incriminé et le Chef de l'Etat. En pareille circonstance, la fermeté est la règle. *P. 4*

PARLONS-EN

«Le Président, c'est moi !»

ECONEWS

On aurait cru entendre le Roi Soleil en personne. Immortalisé par le célèbre portrait en pied d'Hyacinthe Rigaud, Louis XIV le Grand drapé dans son manteau d'hermine proclamant à la face du monde : «L'Etat, c'est moi ! ». Ces trois mots étaient à eux seuls le Manifeste par excellence de la monarchie absolue. Mais on était alors au XVIIème siècle dans un royaume de France à l'apogée de son rayonnement !

Seulement, la RdCongo n'est pas la France. Et c'est le XXIème siècle. Qu'un conseiller du président de la République pris la main dans le sac d'une sulfureuse négociation affirme avec une assurance compassée :

(Lire en page 2)

Appel d'offres pour l'exploration des blocs pétroliers et gaziers : Kinshasa ne décolère pas

PP. 8-10

Chassé de l'ICCN, Olivier Mushete paie le prix de sa mauvaise gestion

P. 12

Au-delà des Assemblées générales des Nations Unies

Félix Tshisekedi en intense lobbying aux Etats-Unis

Le Président de la République, Félix Tshisekedi, s'est envolé dimanche à destination de New York (Etats-Unis) où il doit prendre part aux Assemblées générales annuelles des Nations Unies. La rencontre se déroule dans un contexte particulier, marqué par les funérailles de la Reine Elizabeth II dont le point d'orgue est son inhumation ce lundi. Une bonne centaine de dirigeants du monde y sont attendus, ce qui devra amener certains réajustements protocolaires dans le déroulement des séances de prises de parole au siège newyorkais des Nations Unies. Au-delà de la traditionnelle Assemblée générale des Nations Unies, le déplacement de Félix Tshisekedi aux Etats Unis a une forte connotation politique. A quelques mois des élections générales de 2023, Félix Tshisekedi cherche à élargir le cercle de ses appuis dans l'administration Biden. Avec la présence sur le sol américain de son farouche opposant, Martin Fayulu, qui l'a précédé de quelques jours aux Etats-Unis, Félix Tshisekedi mettra à profit son séjour américain pour déminer tous les pièges que tenteraient de placer sur son chemin le leader d'ECIDé. A tout prendre, Félix Tshisekedi se servira de ce déplacement au pays de l'Oncle Sam pour baliser la voie à sa réélection en décembre 2023. «Qui veut aller loin ménage sa monture», dit-on. Et Tshisekedi l'a compris.

ECONEWS

Le déplacement du Chef de l'Etat congolais aux Etats-Unis s'imposait d'évidence. Le fait qu'il ait fait le choix de prendre part en personne aux assises de l'Onu, laissant le président de l'Assemblée nationale le représenter à Londres àux obsèques de la Reine Elisabeth II est un signe qui ne trompe pas. Le gouvernement se trouve face à des urgences multiples dont le dénouement, pour la plupart, est attendu d'une implication sans équivoque de l'administration Biden.

Un mois après le séjour à Kinshasa du Secrétaire d'Etat américain Anthony Blinken, suivi il y a une semaine à peine de l'Envoyé spécial aux Affaires énergétiques, Amos Hochstein, le gouvernement congolais reste sous des pressions insistantes sur la tenue des élections dans le délai constitutionnel arrêté à la fin de décembre 2023. A ce sujet, le dirigeant congolais devrait insister pour obtenir des garanties sur un apport substantiel des Etats-Unis à l'organisation des scrutins. Bien que Washington a récemment déclaré être en mesure d'apporter une contribution de 10 millions de dollars US.

Cependant, l'organisation des élections s'avère aléatoire tant qu'une bonne partie du territoire est en proie aux violences armées et à l'occupation d'une partie de la province du Nord-Kivu par la rébellion du M23 soutenue ouvertement par le Rwanda. Félix Tshisekedi devra se montrer suffisamment persuasif pour amener ses interlocuteurs à condamner le Rwanda et à user de pressions sur le président Paul Kagamé et l'amener à infléchir sa position.

Un autre dossier brûlant est celui qui se rapporte à la lutte contre la corruption. Les Etats-Unis, on le sait, ont toujours conditionné leurs investissements par des preuves des avancées significatives dans l'éradication des pratiques qui font perdre chaque année des milliards de dollars US au Trésor. Et la récente affaire de corruption impliquant l'un de ses proches collaborateurs n'est pas de nature à convaincre ses interlocuteurs de sa bonne foi.

La présence massive des investissements chinois qui résultaient des conclus dès 2015 au titre des concessions minières en échange de construction des infrastructures est un autre point sur lequel Washington a toujours insisté, exigeant leur révision ou à tout le moins, la publication de leur teneur.

Pour ce énième déplacement aux Etats-Unis, Félix Tshisekedi sera-t-il finalement reçu par son homologue américain Joe Biden ? Mystère ! Leur dernière rencontre remonte en octobre 2021 lors d'un sommet du G20.

Le vaste dossier des matières extractives comprend également la mise aux enchères par le gouvernement congolais des blocs pétroliers dont certains, situés dans des aires protégées, menaceraient, selon les ONG de défense de l'environnement, une biodiversité unique au monde, d'une part. De l'autre, au moment où la guerre russo-ukrainienne provoque un déséquilibre dans la fourniture en hydrocarbures des pays occidentaux, il va de soi que les Américains voudraient s'assurer que les adjudicataires ne viennent pas des pays aux positions mal définies.

RUSSIE-USA : LE CHOIX DE TSHISEKEDI CONNU, MAIS…

La ligne diplomatique du Président Félix-Antoine Tshi-sekedi Tshilombo est connue. Il est arrimé au bloc occidental avec les États-Unis en tête. La question sur une éventuelle ligne rouge à franchir comme au Mali et en Centrafrique n'est pas à l'ordre du jour. Les bruits qui ont couru après la participation du ministre congolais de la Défense à une réunion multilatérale avec plusieurs autres ministres n'était pas la formalisation d'un partenariat solide et à long terme. Le fait aussi que le vice-ministre russe des Affaires étrangères a reçu l'homme d'Etat congolais était interprété comme un rapprochement entre la RDCongo et la Russie. Il n'en était rien. Il s'était agi d'un simple rapprochement diplomatique sans une conséquence militaire.

D'ailleurs, à ce stade-là la Russie a d'autres priorités militaires. Venir militairement en RDC où le régime en place est pro États-Unis ne se conçoit pas. Prendre le contrôle de la RDC comme le Mali et la RCA est un processus long et risqué. On le sait à Moscou.

BIDEN-TSHISEKEDI EN TÊTE-À-TÊTE

En marge du passage du chef de l'Etat congolais aux États-Unis, plusieurs sources congolaises et américaines affirment que cette fois-ci est la bonne. Le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo sera reçu à la Maison blanche par son homologue Joe Biden. Négociée par Christophe Lutundula, le ministre des Affaires étrangères, ce tête-à-tête la veille de la tenue prévue des élections générales est susceptible d'être interprétée de plusieurs manières. Un soutien américain ou des pressions pour respecter le délai constitutionnel sont des options sur la table.

Entre la Russie et les USA, le cœur de Kinshasa reste attaché à Moscou. Par contre cette proximité ne durera que si les États-Unis décident de changer leur politique dans la région des Grands Lacs africains en fesant pression sur Kigali qui agresse la RDC à travers le M23 et ses troupes régulières. Sans un retour bénéfique, Kinshasa pourra réorienter ses alliances.

FAIRE LEVER L'EMBARGO SUR LES ARMES

La sempiternelle question de l'embargo sur les armes à destination de la RDC, ou sa variante de «la notification» préalable devrait s'inviter aux discussions. L'état de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu marquerait le pas, selon des spécialistes, en raison de la présence des équipements militaires de pointe livrés au Rwanda par ses protecteurs occidentaux.

Le séjour américain de Félix Tshisekedi intervient après celui de l'opposant Martin Fayulu qui continue à contester le résultat de la présidentielle de 2018 et qui s'estime être le président élu. L'enjeu pour la délégation congolaise, conduite par le chef de l'Etat, de détruire point par point les probables allégations du leader de la coalition Lamuka auprès des cercles politiques américains au Congrès ainsi que ceux de l'administration du Département d'Etat.

PARLONS-EN

«Le Président, c'est moi !»

(Suite de la Une)

«Le Président, c'est moi !», **la posture ne laisse pas de faire frémir.**

Vidiye Tshimanga, qui d'évidence n'en était pas à son coup d'essai, n'aurait pas imaginé qu'en énonçant son étrange sentence destinée, selon lui, à arracher la signature des vrais-faux «investisseurs» qui l'enregistraient à son insu, il se tirait une balle dans le pied, s'infligeant une blessure dont il aura du mal à se relever.

En affirmant que Félix Tshisekedi et lui ne faisaient qu'un, il réveillait les phalanges des démons tapis sous les ors de la Présidence, qui s'épient les uns les autres sous des dehors d'une solidarité tribale de façade.

Poussé à la démission suite au tollé soulevé par une démarche dont il ne détient d'ailleurs pas le monopole dans les cercles du pouvoir UDPS, Vidiye Tshimanga paye pour une malheureuse boutade tirée en réalité d'un substrat linguistique lingala. Dans le parler kinois en effet, on désigne son meilleur ami par *« Wana aza pire nga' ! »* (Traduction : *celui-là, c'est moi !*) Pour souligner une proximité-complicité de longue date, soldée par de multiples *cops* aux antipodes de la légalité!

Exit donc Vidiye Tshimanga des allées du pouvoir. En promettant de *« faire la lumière sur les commanditaires de ce montage grossier »*, il aura beau jeu d'emprunter à la jurisprudence Kamerhe qui, tout au long de son procès pour détournement de fonds, s'était tué à répéter devant les juges que toutes ses initiatives ne pouvaient être menées sans l'aval du Chef.

Et comme Kamerhe, aujourd'hui lavé de toute opprobre, il pourra toujours faire son *come-back* à la faveur d'une tournée dans le Kasaï avec à la clé l'appel à un soutien massif à la réélection de Fatshi. Le peuple, réputé avoir la mémoire courte, aura vite fait d'oublier le rêve des 20% de l'ancien conseiller présidentiel aux stratégies.

Les autorités coutumières soupçonnent une «*main invisible*» derrière le conflit entre Teke et Yaka

L'enlisement du conflit interethnique qui sévit dans le Grand Bandundu entre les communautés Teke et Yaka est finalement remonté jusqu'au plus sommet de l'Etat. Samedi, le Président de la République, Félix Tshisekedi, a engagé des consultations avec les autorités coutumières. Objectif : désamorcer le plus rapidement possible cette bombe. De plus en plus, on soupçonne une «main noire» derrière le conflit qui sévit dans la province de Mai-Ndombe.

ECONEWS

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a reçu, samedi à la cité de l'Union africaine, une délégation des chefs traditionnels Teke et Yaka, en conflit de terres dans le territoire de Kwamouth (province de Maï-Ndombe). Cette délégation a été conduite par le grand chef traditionnel Suku, Fabrice Mini Kongo Kavabioko Zombi, mandaté dernièrement par le Président de la République pour servir de médiateur dans le conflit opposant les deux tribus, pour un retour à la paix et à une cohabitation pacifique entre les deux communautés, rapporte une dépêche de la Présidence de la République.

Dans sa mission de pacification, le grand chef mini Kongo dit avoir été informé de la présence d'une «main invisible» derrière ce conflit qui a occasionné mort d'hommes et d'importants dégâts matériels. Aussi, a-t-il interpellé la classe politique, notamment les députés de cette partie du pays, à «*ne pas s'ériger en tireurs de ficelles, pour allumer davantage le feu*».

Pour sa part, la ministre près le Président de la République, Nana Manwanina, qui a accompagné ces autorités traditionnelles auprès du Chef de l'État, a fait savoir que des avancées pour la résolution de ce conflit sont très significatives, ajoutant que le Président de la République, qui s'est impliqué personnellement pour une solution définitive à ce conflit, attend les desiderata des uns et des autres dans les meilleurs délais.

En attendant, tous ces chefs traditionnels ont été sommés de rester à Kinshasa jusqu'à ce qu'ils se mettent totalement d'accord avec la bénédiction du Chef de l'État.

ORIGINE DU CONFLIT

Ce conflit interethnique, causé par des différends sur les redevances coutumières à verser aux autorités locales issues de la communauté Teke – qui s'estime première occupante des lieux – aux Yaka, non-originaires de la région, dure depuis près de deux mois. Les Teke se considèrent comme originaires et propriétaires des villages situés le long du fleuve Congo sur une distance d'environ 200 kilomètres. Les Yaka sont venus s'installer après.

Les chefs coutumiers au sortir de leur réunion samedi autour du Président de la République

Près de 70 personnes, dont des militaires et des policiers, ont été déjà tuées dans ces affrontements et des centaines de maisons ont également été incendiées.

Les provinces voisines du Kwango et du Kwilu ont accueilli respectivement plus de 18.000 et plus de 4.000 déplacés fuyant les affrontements entre les Teke et les Yaka, selon la presse congolaise.

Début août, les membres des communautés Teke et Yaka se sont affrontés à l'arme blanche, notamment dans la cité de Kwamouth, à une centaine de kilomètres de la capitale, Kinshasa.

Pour Fidèle Lizorongo, membre de la Société civile de la province de Maï-Ndombe, le recours à la justice aurait été plus efficace que le recours à la force.

«*Le vrai conflit entre les Teke et les Yaka est né d'une brutale exigence de redevance que les Teke ont demandée aux Yaka*», expliquait-t-il. Et d'ajouter : «*Cela est passé de cinquante mesurettes de maïs à 150 mesurettes et d'un sac de cossette de manioc à cinq sacs. Mais du moins, il me semble que les Yaka n'auraient pas dû faire la guerre mais ils devaient en principe saisir la justice pour qu'elle puisse les départager*».

La situation entre les Teke et les Yaka est complexe et difficile à décortiquer, estimait, pour sa part, le député Guy Mosomo. Cet élu du territoire de Kwamouth, où se déroulent les conflits, soupçonnait une instrumentalisation du conflit.

«*Lorsque nous sommes allés à Kwamouth avec la délégation gouvernementale,* racontait Guy Mosomo, *dans le groupe que nous avons reçu, ils nous ont tous dit qu'ils ne comprenaient pas la situation parce que les Teke et les Yaka ont toujours vécu ensemble, il y a eu des mariages entre les deux communautés. Mais le fait que certains prennent des armes pour s'attaquer aux Teke, ils ne le comprennent pas. La situation s'est enlisée à un moment mais maintenant il y a une certaine stabilité parce que les auteurs des massacres sont en train d'être arrêtés. Aujourd'hui par exemple, on en a arrêté quelques-uns vers le village Mibe, ils sont à la police de Mashambio*».

Sur place, Rita Bola, fraîchement élue gouverneure de la province, est revenu au micro de la DW sur les problèmes auxquels elle a dû faire face depuis sa prise de fonction : «*Pour moi, la première des choses c'était d'entendre les vraies causes et de faire agir le gouvernement central. Nous ne sommes ni la police ni l'armée. Politiquement, nous venons rétablir la paix pour qu'elle puisse perdurer. A l'heure actuelle, les gens sont en train de retourner dans leurs villages*».

La province de Mai-Ndombe avait été, auparavant, victime des conflits communautaires fin décembre 2018, dans le territoire de Yumbi. Les violences qui avaient opposé les membres des ethnies Tende et Nunu avaient causé la mort des centaines de personnes et poussé des centaines de milliers d'autres à l'exil au Congo voisin.

Moïse Moni Della : « *Kabila et Tshisekedi, deux faces d'une même pièce ?* »

N'ayons pas la mémoire courte. Je ne comprends pas la tendance à la mode aujourd'hui qui consiste à sanctifier Joseph Kabila et à diaboliser Félix Tshisekedi. Je peux comprendre que les gens disent : Avant Kabila égal après Kabila, comme disait le Général Janssens : Avant l'indépendance est égal à l'après indépendance.

Nous ne devons pas avoir la mémoire courte et oublier tous les crimes politiques et économiques perpétrés par Kabila et sa famille, ses partisans et courtisans.

Albert Yuma, PCA de la Gécamines, nous a révélé comment le pays était saigné à blanc par le régime de Kabila qui a bradé ses richesses minières.

Les enquêtes de RFI et France 24 ont démontré plusieurs fois combien la RDC sous Kabila a été vendue à vil prix. L'ancien vice-président américain Al Gore vient d'affirmer dans un livre que la RDC a vendu plus de la moitié de sa forêt et de ses terres. Je ne sais pas si les gens réalisent un tel crime. On peut tout vendre mais pas la terre de nos ancêtres.

Ce scandale a été produit sous le règne de Kabila. Je suis témoin oculaire et auriculaire du bradage d'une société minière de l'État, en tant qu'ancien mandataire de la Sodimico (Société de développement industriel et minier du Congo), une ancienne filiale de la Gécamines aujourd'hui en faillite à cause de Kabila et ses acolytes que j'avais dénoncés, occasionnant mon éviction abusive.

Je suis également témoin oculaire et auriculaire des massacres à grande échelle perpétrés sous les ordres de Kabila et exécutés d'une manière chirurgicale, criminelle, sans état d'âme par le général de pacotille, de façade et de parade Amisi Kumba, dit « *Tango Four* », le 19 septembre 2016 dans la ville de Kinshasa. J'ai arpenté huit couloirs de la mort après un traitement inhumain et dégradant avant d'être jeté comme un animal à la prison de Makala que je qualifie, dans un ouvrage en chantier, de « *La République de Makala, une prison au service d'un pouvoir* ».

Plusieurs combattants de forces politiques et sociales de l'époque ont été arrêtés, torturés et tués comme des mouches, plus particulièrement ceux du CONADE, du MLP et surtout de l'UDPS dont certains étaient même calcinés au siège de Limete. Pour ces crimes de sang, crimes contre l'humanité, tous indescriptibles, j'ai porté plainte à la Cour constitutionnelle et fait la dénonciation à la Cour pénale internationale.

Alors, en quoi Kabila est-il saint aujourd'hui pour le regretter jusqu'à souhaiter son retour ? Si tel est le cas, cela voudrait tout simplement dire que les Congolais que nous sommes avions une mémoire très courte. Un peuple sans mémoire est un peuple sans espoir, sans avenir. C'est ce qui explique d'ailleurs la répétition des crimes par les pouvoirs successifs, comptant sur l'amnésie collective. « *Bakomesana !* »

Il est vrai que nous qui avions lutté contre les antivaleurs des régimes de Mobutu et des Kabila père et fils, sommes déçus de voir qu'un de notre Félix Tshisekedi, de surcroît fils de notre père politique, l'un des treize parlementaires, défenseur acharné de la démocratie, de l'État de droit et du bien-être du peuple congolais, ne pas apporter le changement tant attendu. Le clientélisme, le népotisme, le favoritisme, le sectarisme, la coterie tribale, la corruption, la concussion, le trafic d'influence, les détournements des derniers publics ont la peau dure aujourd'hui comme hier. Mais ses égarements ne sont pas à comparer à ceux de son prédécesseur. Bien que les scandales déplorés sous Kabila persistent. On peut même remonter le temps jusqu'à l'époque de Mobutu sauf qu'à cette époque, il n'y avait pas des autoroutes de l'information comme les réseaux sociaux aujourd'hui. Les rétro-commissions que le président de la République avait classés sur la liste de non- illégales dans une émission mémorable sur France 24 et TV5 Monde se pratiquaient aussi par Kabila et son entourage. L'acte posé par le conseiller du président en matière stratégique, Vidiye Tshimanga, est certes condamnable mais c'est une goutte d'eau dans l'océan de la corruption, l'une des raisons qui découragent les investisseurs. Ce qui se passe ailleurs se passe en RDC, mais ce qui se passe en RDC ne se passe nulle part ailleurs.

Le développement étant un processus cumulatif, la destruction l'est aussi. La destruction de la RDC a commencé avec Mobutu en passant par les Kabila et Félix est le continuateur de cette sale besogne.

On ne peut pas avoir la mémoire courte jusqu'à oublier la répression des Lumumbistes, des 13 parlementaires, des fondateurs, co-fondateurs, pionniers et combattants de l'UDPS par les régimes de Mobutu.

Imputé la destruction du pays à un seul président et son régime serait injuste et subjectif. On est face à une œuvre successive. Les responsabilités sont partagées à tous les niveaux, à des degrés différents.

Moïse Moni Della
Porte-parole du peuple, président de Conade et co-fondateur de l'UDPS

Traitement VIP pour Vidiye Tshimanga : une démission, et après…

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a loupé une occasion de donner un exemple clair de sa détermination à lutter contre la corruption. Aussitôt la vidéo-piège contre son conseiller stratégique, Vidiye Tshimanga, rendue publique, c'est une ordonnance présidentielle de révocation qui aurait dû sanctionner la fin de cette scabreuse affaire. Mais, à la place, la Présidence congolaise a opté pour une sortie honorable, voire une sortie VIP pour un sulfureux conseiller pris la main dans le sac. Le message véhiculé par cette sortie honorable de Vidiye Tshimanga est négatif. Sa démission véhicule la complaisance entre le conseiller incriminé et le Chef de l'Etat. En pareille circonstance, la fermeté est la règle. Encore une fois, le Chef de l'Etat offre des munitions à ses adversaires en protégeant ses « amis ». Pourquoi Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a-t-il laissé Vidiye Tshimanga se justifier ? Poser la question revient à en donner la réponse. Cette complaisance ne participe pas à la crédibilisation du discours politique.

ECONEWS

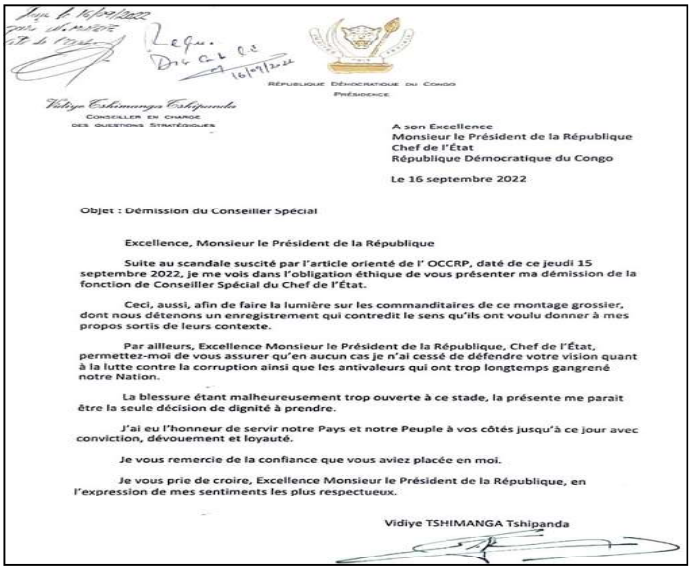

Reçu
16/09/22

République Démocratique du Congo
Présidence

Vidiye Tshimanga Tshipanda
Conseiller en charge des questions stratégiques

A son Excellence
Monsieur le Président de la République
Chef de l'État
République Démocratique du Congo

Le 16 septembre 2022

Objet : Démission du Conseiller Spécial

Excellence, Monsieur le Président de la République

Suite au scandale suscité par l'article orienté de l' OCCRP, daté de ce jeudi 15 septembre 2022, je me vois dans l'obligation éthique de vous présenter ma démission de la fonction de Conseiller Spécial du Chef de l'État.

Ceci, aussi, afin de faire la lumière sur les commanditaires de ce montage grossier, dont nous détenons un enregistrement qui contredit le sens qu'ils ont voulu donner à mes propos sortis de leurs contexte.

Par ailleurs, Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, permettez-moi de vous assurer qu'en aucun cas je n'ai cessé de défendre votre vision quant à la lutte contre la corruption ainsi que les antivaleurs qui ont trop longtemps gangrené notre Nation.

La blessure étant malheureusement trop ouverte à ce stade, la présente me parait être la seule décision de dignité à prendre.

J'ai eu l'honneur de servir notre Pays et notre Peuple à vos côtés jusqu'à ce jour avec conviction, dévouement et loyauté.

Je vous remercie de la confiance que vous aviez placée en moi.

Je vous prie de croire, Excellence Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Vidiye TSHIMANGA Tshipanda

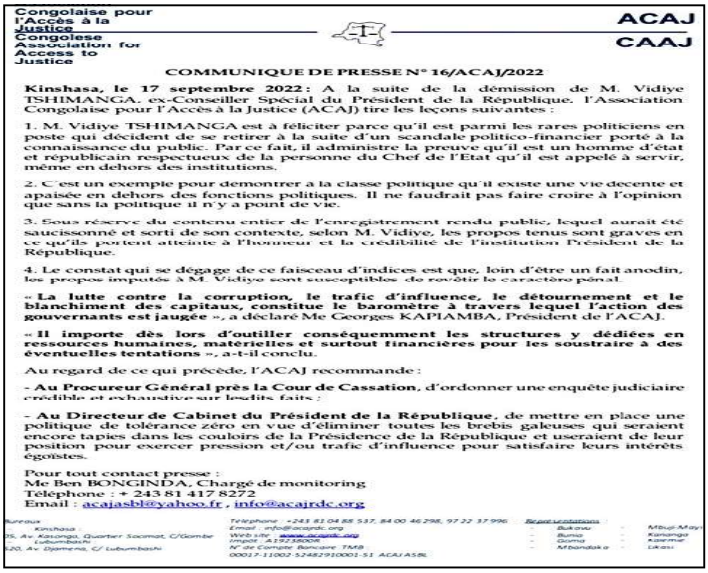

Congolaise pour l'Accès à la Justice
Congolese Association for Access to Justice

ACAJ
CAAJ

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 16/ACAJ/2022

Kinshasa, le 17 septembre 2022 : A la suite de la démission de M. Vidiye TSHIMANGA, ex-Conseiller Spécial du Président de la République, l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) tire les leçons suivantes :

1. M. Vidiye TSHIMANGA est à féliciter parce qu'il est parmi les rares politiciens en poste qui décident de se retirer à la suite d'un scandale politico-financier porté à la connaissance du public. Par ce fait, il administre la preuve qu'il est un homme d'état et républicain respectueux de la personne du Chef de l'Etat qu'il est appelé à servir, même en dehors des institutions.

2. C'est un exemple pour démontrer à la classe politique qu'il existe une vie decente et apaisée en dehors des fonctions politiques. Il ne faudrait pas faire croire à l'opinion que sans la politique il n'y a point de vie.

3. Sous réserve du contenu entier de l'enregistrement rendu public, lequel aurait été saucissonné et sorti de son contexte, selon M. Vidiye, les propos tenus sont graves en ce qu'ils portent atteinte à l'honneur et à la crédibilité de l'institution Président de la République.

4. Le constat qui se dégage de ce faisceau d'indices est que, loin d'être un fait anodin, les propos imputés à M. Vidiye sont susceptibles de revêtir le caractère pénal.

« La lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le détournement et le blanchiment des capitaux, constitue le baromètre à travers lequel l'action des gouvernants est jaugée », a déclaré Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ.

« Il importe dès lors d'outiller conséquemment les structures y dédiées en ressources humaines, matérielles et surtout financières pour les soustraire à des éventuelles tentations », a-t-il conclu.

Au regard de ce qui précède, l'ACAJ recommande :

- **Au Procureur Général près la Cour de Cassation**, d'ordonner une enquête judiciaire crédible et exhaustive sur lesdits faits ;

- **Au Directeur de Cabinet du Président de la République**, de mettre en place une politique de tolérance zéro en vue d'éliminer toutes les brebis galeuses qui seraient encore tapies dans les couloirs de la Présidence de la République et useraient de leur position pour exercer pression et/ou trafic d'influence pour satisfaire leurs intérêts égoïstes.

Pour tout contact presse :
Me Ben BONGINDA, Chargé de monitoring
Téléphone : + 243 81 417 8272
Email : acajasbl@yahoo.fr , info@acajrdc.org

Bureaux
- Kinshasa : 15, Av Kasongo, Quarter Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi : 120, Av. Djerma, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996
Email : info@acajrdc.org
Web site : www.acajrdc.org
Impôt : A1923860K
N° de Compte Bancaire TMB 00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Bureaux provinciaux
- Bukavu
- Buma
- Goma
- Mbandaka
- Mbuji-Mayi
- Kananga
- Kisangani
- Likasi

Corruption au sommet de l'Etat en RDC : « *la partie immergée de l'Iceberg*»

Piégé dans une vidéo par de faux investisseurs, le conseiller stratégique du président Tshisekedi, Vidiye Tshimanga, propose ses services contre rémunération pour avoir accès au marché minier. Une affaire de corruption présumée qui n'étonne pas le lanceur d'alerte Jean-Jacques Lumumba, qui prévient que de nouveaux scandales pourraient suivre dans les cercles du pouvoir.

C'est une vidéo qui fait grand bruit. On y voit Vidiye Tshimanga, l'un des conseillers les plus influents de la présidence congolaise déballer le mode d'emploi du mal qui ronge depuis des décennies la République Démocratique du Congo : la corruption. Par le menu, le conseiller stratégique de Félix Tshisekedi explique à de faux investisseurs comment obtenir de très juteuses licences d'exploitations minières en évitant toutes sortes de «*tracasseries*».

Dans la vidéo, Vidiye Tshimanga tente de convaincre ses interlocuteurs qu'il est l'homme de la situation. «*Si je demande au Président quelque chose, il donne. Moi, c'est le président… Le Président ne fait pas d'affaires directement*». Pour montrer son influence auprès du Chef de l'Etat, le conseiller rapporte qu'il a financé la campagne électorale de Félix Tshisekedi. Des propos qui ont choqué à Kinshasa.

MONSIEUR 20%

Dans cette vidéo révélée par le journal suisse Le Temps, et un consortium de journalistes (OCCRP) spécialisé dans la lutte contre la corruption, Vidiye Tshimanga détaille le fonctionnement du système de corruption, grâce à sa société Cobamin : « *Avec Ivanhoe, ils ont 80%, j'en ai 20. Mes 20% sont divisés en deux. Donc vous avez 10%, c'est Cobamin. Les autres 10%, c'est parce que dans la loi minière, vous avez l'obligation d'avoir une personne congolaise (dans la société)… Cette personne est quelqu'un que nous avons choisi*».

Vidiye Tshimanga lors d'une visioconférence avec de «faux investisseurs» © Le Temps / YouTube

Les deux journalistes du Temps, affirment pour l'instant, «*ne pas avoir trouvé dans les registres congolais des sociétés détenues conjointement par Cobamin et Ivanhoe ou ses filiales* ». Par contre, l'enquête révèle que la Cobamin a pu obtenir un permis minier à proximité de ceux d'Ivanhoe… un mois seulement après l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi. Simple coïncidence ?

«UN MONTAGE GROSSIER»

Vidiye Tshimanga détaille également le circuit qui permet le tour de passe-passe financier pour toucher ses rétrocommissions : « *La société ne sera pas à mon nom, car je suis une personnalité politiquement exposée. Nous avons des trusts qui sont sur l'île Maurice, nous avons différentes façons de le faire, mais généralement, nous mettons les noms des personnes que nous contrôlons dans le pays. Mais c'est nous qui dirigeons (…) Je suis toujours derrière*».

Face au scandale qui a rapidement enflammé les réseaux sociaux, Vidiye Tshimanga a décidé de démissionner ce vendredi. Dans sa lettre rendue publique, il dénonce un « grossier montage» et affirme détenir un enregistrement audio qui contredirait les propos tenus, « *sortis de leur contexte*». Le conseiller assure enfin au chef de l'Etat, qu'il n'a cessé de défendre la lutte contre la corruption «*ainsi que les anti-valeurs qui ont trop longtemps gangréné notre Nation*».

UNE LUTTE ANTI-CORRUPTION SÉLECTIVE

Le scandale Vidiye Tshimanga tombe au plus mal pour le Président Tshisekedi, un peu plus d'un an avant l'élection présidentielle, théoriquement prévue en décembre 2023. Le Chef de l'Etat doit d'abord affronter l'échec de l'état de siège dans l'Est du pays, où les groupes armés tiennent toujours tête à l'armée congolaise. Il doit maintenant reconnaître que la lutte contre la corruption, la principale priorité de son programme politique, est encore loin d'être gagné, 4 ans après son arrivée dans le fauteuil présidentiel.

De ces deux promesses, pour l'instant non tenues, la lutte contre la corruption avait fait l'objet de nombreux effets d'annonce à grands renforts de communication censée «*changer le narratif*» du Congo : création d'une Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), remise en selle de la Cour des comptes et contrôles tout azimuts de l'Inspection Générale des Finances (IGF). Malheureusement, l'affaire Tshimanga démontre que la lutte contre la mauvaise gouvernance semble bien sélective… jusqu'à ignorer les propres dysfonctionnements au sein de la Présidence de la République.

UNE REMISE EN QUESTION POUR TSHISEKEDI

Des ressources naturelles siphonnées par une petite élite prédatrice, Jean-Jacques Lumumba connaît bien la musique. Le lanceur d'alerte et militant anti-corruption n'est «pas surpris» par l'affaire Tshimanga. «*Nous menons beaucoup d'investigations sur la corruption au Congo et nous étions au courant*», confie-t-il à Afrikarabia.

«*Après 4 ans au pouvoir, il n'y a qu'une seule personne qui doit se remettre en question, c'est le chef de l'Etat. On ne peut plus continuer à l'épargner en pensant qu'il n'était pas au courant alors que se multiplie autour de lui des soupçons de malversation*».

Le militant anti-corruption s'étonne également de voir apparaître l'entreprise minière canadienne Ivanhoe, citée par Vidiye Tshimanga, alors qu'elle apparaissait déjà dans ses propres dénonciations de corruption autour de la société appartenant à Zoé Kabila, le frère de l'ancien président Joseph Kabila.

DE NOUVELLES AFFAIRES À SUIVRE ?

Pour Jean-Jacques Lumumba, «*Il est urgent que le président se remette en cause et fasse le ménage autour de lui. La lutte contre la corruption n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité qui doit commencer par le sommet de l'Etat*». Il affirme à Afrikarabia avoir connaissance « *de faits très graves pour l'image du pays et l'avenir de la Nation. L'affaire Vidiye Tshimanga n'est que la partie immergée de l'iceberg. Si les informations que nous avons reçues cette semaine sont avérées et mises sur la place publique, les Congolais verront des éléments beaucoup plus choquants que la vidéo du conseiller à la présidence. Et c'est avec une grande tristesse que nous constatons que ce système de corruption perdure et que les mêmes maux se perpétuent*».

Le mouvement citoyen Lucha est plus abrupt dans son commentaire sur l'affaire Tshimanga : « *Pour avoir autant de mafieux dans son entourage, le chef est soit, incompétent, dans ce cas, il doit démissionner, soit il est lui-même le chef de la mafia et il doit être devant la justice*»

AVEC AFRIKARABIA

Molendo Sakombi apporte 16 innovations dans le projet d'une nouvelle loi foncière

Le ministre des Affaires foncières, Aimé Molendo Sakombi, a décidé de marquer d'une empreinte indélébile son passage au très problématique ministère des Affaires foncières. Dans les Cours et tribunaux congolais, une bonne partie des affaires portées devant la justice touche au domaine foncier. Pour le Gouvernement, assainir le secteur passe par la mise en œuvre d'une série de réformes, dont la promulgation d'une nouvelle loi foncière, actualisée et moderne. Vendredi en Conseil des ministres, le ministre des Affaires foncières a obtenu le feu vert du Gouvernement dans le projet de loi du secteur des affaires foncières. La nouvelle loi foncière est bâtie autour de 16 innovations majeures.

Francis M.

Vendredi en Conseil des ministres, le ministre des Affaires foncières, Aimé Molendo Sakombi, a soumis au Conseil le projet de loi modifiant et complétant la loi N°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour.

Evoquant les options fondamentales maintenues dans ce texte en modification, le ministre Molendo a cité, notamment, le principe de la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat sur le sol et, par voie de conséquence, la domiciliation de toutes les terres congolaises, réparties en terres du domaine public et celles du domaine privé de l'Etat, d'une autre et, en terre urbaines et terres rurales, d'autre part.

Outre la réécriture de certains articles pour besoin de précision, de cohérence et d'adaptation par rapport à l'évolution juridico-institutionnelle issue de la Constitution du 18 février 2006 et des textes légaux particuliers postérieurs, ce projet de loi reprend seize (16) innovations parmi lesquelles : «*l'agencement cohérent des compétences entre le niveau national, provincial et des entités territoriales décentralisées étant donné que la gestion du secteur foncier relève des compétences concurrentes entre le Gouvernement national et les provinces et que certaines matières ont été définies comme relevant de la compétence exclusive de provinces; l'incorporation des régimes spécifiques à l'usufruit, l'usage et l'habitation et le complément du dispositif des servitudes foncières; la suppression du paiement des redevances foncières en nature; le renforcement des conditions d'accès à la fonction de conservateur des titres immobiliers ou de chef de division du Cadastre, de même que l'instauration de la responsabilité pénale et civils du conservateur des titres Immobiliers, du chef de division du Cadastre et des agents sous leur autorité pour toutes les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions; le renforcement du régime des infractions en matière foncière et immobilière et du volume des peines y applicables* ».

Aimé Molendo Sakombi, ministre des Affaires foncières

Ce projet de loi constitue le cadre légal conforme aux orientations et lignes directrices de la politique foncière national, approuvée en Conseil des ministres au cours de sa réunion du 15 avril 2022.

LA LOI FONCIÈRE CONGOLAISE

Dans sa formulation et sa structure, la loi dite foncière n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés tel que modifié et complète jusqu'à ce jour, émane de la loi Bakajika votée en 1964, au lendemain de l'accession de la République Démocratique du Congo à l'indépendance. Le sol et le sous-sol congolais appartiennent à l'Etat, ainsi est résumé en une phrase majeure cette législation. Cette loi a marqué une rupture définitive avec le régime colonial, qui avait reparti les terres de la République entre les particuliers et des grandes sociétés à charge, et les terres domaniales propriétés d'Etat.

Sans doute, la loi dite foncière de 1973, inspirée par la loi Bakajika, fût élaborée pour répondre aux besoins réels du Congo démocratique. Cet arsenal juridique révisé d'abord en 1980, a subi dernièrement encore en 1998 un nouveau toilettage en vue de répondre aux attentes de la population et surtout pour le renforcement du rôle du Congo-Kinshasa dans la lutte planétaire contre le réchauffement climatique, entendez, la sauvegarde de l'environnement par la réduction sensible des effets des serres. Dans cet entendement, la loi foncière en vigueur constitue un instrument juridique de premier choix en vue de la gestion responsable des affaires foncières en République Démocratique du Congo.

Le Code foncier s'applique aux terres du domaine privé de l'Etat, c'est-à-dire celles qui sont susceptibles d'être données en concession aux particuliers.

A Kinshasa et en provinces de la RD Congo, le Code foncier congolais s'interprète et s'applique à différents niveaux du pouvoir central et/ou des entités décentralisés. Ainsi, dans les limites de leurs prérogatives respectives, plusieurs sont les mandataires qui interagissent sur le territoire national afin de rendre effective l'application de cette loi et ce, selon l'esprit du législateur. Là-dessus, disons-nous, les éléments perturbateurs ne manquent toujours pas d'imagination pour tordre la loi à des fins partisanes ou mercantiles. Raison de plus, en définitive, pour que la population ait une vigilance accrue et une bonne connaissance des textes légaux et réglementaires applicables au secteur foncier.

Admis au rang de secrétaire général émérite

Les adieux émouvants de Joseph Ikoli : «*Le secteur minier reste et restera ma passion jusqu'à mon dernier souffle*»

Chers tous,

Vous avez probablement suivi les Ordonnances hier soir. Après de nombreux et loyaux services au sein de l'Administration Publique pendant 40 ans (je fus engagé le 1er octobre 1982), et âgé de 66 ans aujourd'hui, je viens d'être mis à la retraite par son Excellence Monsieur le Président de la République à qui je présente mes hommages les plus déférents et mes remerciements les plus sincères pour cet acte en faveur de ma modeste personne. Aussi, Gloire soit rendue à notre Dieu Tout Puissant et Miséricordieux pour cette grâce m'accordée, car sa justice divine a triomphé en sauvant la fin heureuse de ma carrière administrative, laquelle avait été menacée sérieusement en 2021 par la proposition d'une mesure injustifiée, injuste et irrégulière de révocation sur la base des griefs imprécis, superflus et infondés. Nos prières et vos prières ont été exaucées. Que Dieu soit loué.

SG émérite IKOLI Yombo Y'Apeke Joseph

Dans ce cadre, je me fais le devoir de remercier toutes les personnes du secteur minier (Fonctionnaires et Agents des Mines, les Partenaires techniques et financiers, les Partenaires de la Société civile des ressources naturelles et de l'industrie Minière) qui m'ont accompagné et soutenu dans l'exercice de mes différentes fonctions au sein du Ministère des Mines.

Mes remerciements à leurs Excellences Mutombo Bakafwa, feu Kibassa Maliba, feu Nkulu Kitshungu, Diomi Ndongala, Ingele Ifoto, Tumawaku Simon, Kabwelulu Martin et Willy Kitobo. Mention spéciale à son Excellence Kabwelulu Martin qui m'a accordé sa pleine confiance pendant presque dix ans comme Dircaba et ensuite m'a proposé aux fonctions de Secrétaire Général aux Mines. Je ne peux oublier les Secrétaires Généraux Mambe, Kikuni (c'est lui qui m'a proposé aux grade et fonctions de Directeur), Iwanyi, Kassanda et Kanionio. Merci à mes collègues chefs de corps Mupande, feu Iheta, professeur Kampata, Besa, professeur Tambwe, Alexis Mikandji, Pascal Nyembo, Mabolia, prof Kipata Louis, prof Mboyo, Mupepele Léonide et plusieurs conseillers. Je ne peux citer d'autres cadres pour les préserver et protéger leurs carrières.

Nous sommes ensemble. Le secteur minier reste et restera ma passion jusqu'à mon dernier souffle. Héros dans l'ombre et acteur, Dieu seul connaît la hauteur de ma petite contribution. Dans mes mémoires, je relaterai toute la vérité.

Merci à tous. Aujourd'hui disponible pour d'autres opportunités que Dieu m'accordera. Je remercie enfin les membres du Groupe «*Intercéder pour IKOLI*», un groupe de prières créé pour sauver ma carrière administrative et ma vie. Aujourd'hui, vos prières sont exaucées. Pardon à tous ceux que j'ai offensés.

SG émérite IKOLI Yombo Y'Apeke Joseph

La puissance de l'intelligence émotionnelle dans le leadership

Le concept de l'Intelligence émotionnelle a été développé par le psychologue américain Daniel Goleman, en 1995, et désigne notre capacité à reconnaître nos propres sentiments et ceux des autres, à nous motiver nous-mêmes et à bien gérer nos émotions avec nous-mêmes et dans nos relations avec autrui. L'Intelligence émotionnelle (IE) englobe des aptitudes à la fois distinctes et complémentaires de celles que recouvre l'intelligence scolaire, capacités purement cognitives que mesure le quotient intellectuel. En fait, IE et QI traduisent l'activité de zones cérébrales différentes. L'IE est décliné par Goleman en cinq domaines clés : la conscience de soi, la maîtrise de soi, la motivation, l'empathie, les aptitudes relationnelles humaines. Ainsi, Pour Daniel Goleman, l'intelligence émotionnelle est « la capacité à réguler ses émotions et celles des autres, à les distinguer et à utiliser ces informations pour guider sa pensée et ses actions ». Il y a donc dans cette définition des notions de régulation, distinction et d'utilisation des émotions. Voici ce qu'en pense Patrick Sassou Abah-Dakou, fondateur et directeur général du Cabinet P&F Coaching International Coach, certifié en intelligence émotionnelle et en leadership. Tribune.

L'année dernière, j'ai animé une formation sur l'intelligence émotionnelle pour des cadres de deux entreprises différentes. Voici les commentaires de deux participants qui occupent des postes clés dans la première entreprise que nous nommerons A.

Cadre A : « *Nous souhaitons avoir un directeur général et non un directeur plus humain, qui s'intéresse à ses collaborateurs et pas seulement aux chiffres et aux objectifs* ».

Cadre B : « *Notre DG ne se donne pas de la peine. Il ne sait pas comment parler aux gens. Il n'est pas conscient de l'impact de ses sentiments sur son personnel. Il ne se rend pas compte que son humeur nous met sous pression et nous stresse et surtout, il veut toujours avoir raison* ».

Dans l'entreprise B, une dame fait une affirmation positive vraiment touchante : « *Mon DG sait comment gérer ses émotions. Il sait comment gérer les collaborateurs et comprend les émotions des autres. Il a du tact et sait comment, quand et où parler aux autres. Il est humain et perspicace. Je suis prête à tout pour faire un effort supplémentaire pour lui et pour l'organisation. Je sais que je suis bon dans mon travail, mais le succès de mon département dépend largement de l'environnement positif créé par mon DG et par la culture de notre entreprise* ».

Ces propos décrivent l'attitude de deux DG différents vis-à-vis de leur personnel. L'un est très peu conscient de ses émotions négatives sur son équipe et l'autre, est capable de gérer efficacement ses émotions et celles de son équipe, ce qui se traduit par un impact positif sur son organisation.

Dans cet article, nous allons tout d'abord définir l'intelligence émotionnelle, puis discuter de son importance pour les individus et les organisations. Enfin, nous proposerons six comportements permettant d'évaluer notre intelligence émotionnelle.

DÉFINITION DE L'INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE

Daniel Golman, l'un des fondateurs de l'intelligence émotionnelle, définit l'intelligence émotionnelle comme la capacité d'une personne à gérer ses sentiments afin que ceux-ci soient exprimés de manière appropriée et efficace.

Selon Genos International, être intelligent sur le plan émotionnel signifie « *apporter des réponses intelligentes aux émotions négatives afin de générer des émotions positives chez soi et chez les autres en étant, le plus souvent possible, authentique, résilient et responsabilisés dans son comportement* ».

L'IMPORTANCE DE L'INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE

Parlant de l'importance de l'intelligence émotionnelle, l'ancien PDG de General Electric, Jack Welsh, a affirmé : « *Il ne sait aucun doute que l'intelligence émotionnelle est plus qu'un savoir livresque, mais mon expérience m'a appris qu'elle est en fait plus importante dans la formation d'un leader. Vous ne pouvez tout simplement pas l'ignorer*».

Dans une organisation, la façon dont les gens se sentent par rapport aux problèmes est importante et jour un grand rôle. Lorsque les gens se sentent bien, valorisés considérés, bien traités, estimés, ils ont tendance à prendre des décisions positives, ce qui a un impact positif sur leurs comportements, et cela conduit à une performance positive. Au contraire, dans une organisation où les personnes se sentent toujours critiquées, non appréciées, non reconnues et non prises en charge, elles ont tendance à prendre des décisions négatives, ce qui entraîne des comportements négatifs et aboutit à des performances négatives. Nous pouvons clairement voir le lien direct entre nos décisions, nos comportements et nos performances. Nous avons le choix, comme l'a fait remarquer Mavis Mazhura, « *les émotions peuvent nous empêcher d'aller de l'avant ou nous faire progresser* ».

SIX COMPORTEMENTS QUI CARACTÉRISENT LES LEADERS ÉMOTIONNELLEMENT INTELLIGENTS

Selon le modèle d'intelligence émotionnelle de Genos, un leader émotionnellement intelligent démontre qu'il est conscient de ses humeurs et de ses émotions, fait en sorte que les autres se sentent appréciés ; est ouvert et honnête à propos de ses erreurs ; prend des décisions éthiques ; gère efficacement ses émotions dans les situations difficiles ; reconnaît le travail et les réalisations des autres.

Nous pouvons clairement voir que le premier DG de notre étude de cas doit rapidement travailler sur son intelligence émotionnelle car il « nuit à son équipe, ce qui a un impact négatif sur les performances de son équipe et sur la productivité de l'entreprise.

En lisant cet article, sur la base des six comportements énumérés ci-dessus, vous pouvez faire votre auto-évaluation et permettre aux membres de votre équipe de vous évaluer sur une échelle de 1 à 5 (1 étant « *pas du tout* » et 5 étant « *très* ») en étant brutalement honnête avec vous-même.

Il est suggéré qu'une fois que vous connaissez votre score et celui donné par les autres, vous puissiez décider de travailler sur le comportement particulier pour lequel votre score est faible. Votre volonté de travailler sur ce comportement et de demander un retour honnête des autres peuvent améliorer considérablement votre intelligence émotionnelle. Vous serez alors sur la voie d'apprendre à «*utiliser intelligemment vos émotions* » pour obtenir des résultats positifs, augmenter vos performances et celles de votre équipe.

CONCLUSION

Diriger avec intelligence émotionnelle est une compétence-clé que nous pouvons tous acquérir soit au travers d'une formation ou du coaching. Tout leader ou organisation qui souhaite diriger efficacement et augmenter ses performances et celles de son équipe doit investir dans le développement de son intelligence émotionnelle, comme l'a déclaré Daniel Goleman : *«Les PDG sont recrutés pour leur intelligence et leur expertise commerciale - et licenciés pour leur manque d'intelligence émotionnelle*».

Nous proposons un nouveau titre pour un dirigeant d'une organisation – Directeur Général Emotionnellement Intelligent (DGEI) au lieu de Directeur Général (DG).

Patrick Sassou Abah-Dakou, fondateur et directeur général du Cabinet P&F Coaching International Coach, certifié en intelligence émotionnelle et en leadership. Consultant et facilitateur international. Il a formé plus de 700 cadres moyens et supérieurs de 19 entreprises dans plus de 187 pays d'Afrique et d'Europe en Intelligence émotionnelle et en leadership.

Quel lien entre un leader et l'intelligence émotionnelle ?

La réussite d'un leader est très liée à sa capacité à communiquer efficacement, à gérer ses émotions et à coopérer pour trouver rapidement des solutions. Mais ce qui est peut être le plus déterminant, c'est sa propension à entrer en relation avec son équipe «*humainement parlant*», c'est-à-dire dans une dimension intégrant la compréhension et l'empathie.

Ces éléments sont les constituants essentiels de l'intelligence émotionnelle, c'est-à-dire une forme d'intelligence qui suppose la capacité à contrôler ses sentiments et émotions et ceux des autres, à faire la distinction entre eux et à utiliser cette information pour orienter ses pensées et ses gestes. Et un leader qui fait preuve d'une grande intelligence émotionnelle sera plus enclin à engager son équipe, à la motiver et à lui permettre de performer.

CONNAITRE SES ÉMOTIONS ET LES CONTRÔLER

La bonne connaissance de ses propres sentiments et émotions est essentielle. Un leader doit pouvoir anticiper ses réactions à différentes situations et doit connaître l'impact de ses propres émotions sur les personnes qu'il cotoie. Il doit aussi savoir comment contrôler ses émotions, d'où provient son stress éventuel et comment le minimiser par des techniques simples pour ne pas le communiquer à son équipe.

L'état émotionnel du leader doit être le plus souvent possible tourné vers l'optimisme. La tête des mauvais jours est prohibée ! Le leader doit toujours se rappeler que son équipe se préoccupe davantage de l'impact de l'humeur de son manager que de l'humeur elle-même...

ASSUMER PLEINEMENT SES DÉCISIONS

Par ailleurs, le leader doit être capable d'assumer pleinement des décisions et ses actions. Cela veut dire qu'il doit pouvoir reconnaître une erreur de jugement par exemple, en tirer un bilan et cela doit lui permettre d'améliorer ses compétences. Cela ne fera que renforcer la confiance que lui donne son équipe car il deviendra «authentique» à ses yeux. Nobody's perfect !

L'empathie est un autre élément critique de l'intelligence émotionnelle car elle ne consiste pas seulement à écouter ses employés, mais aussi de se mettre à leur place. Savoir ce qu'ils ressentent à un instant T, ce qui est en jeux pour eux, l'objectif d'un échange est un réel avantage pour avoir un relationnel apaisé et efficace.

Toutes ces qualités mises bout à bout font les vrais leaders, ceux qui sont en confiance, qui sont adaptables et mieux préparés à gérer des challenges et l'imprévu, voire à gérer des crises.

TIRÉ DE WWW.HORIZONS-DECISIONNELS.FR

Santé : les médecins membres du Synamed envisagent de boycotter le milieu professionnel

Malgré le lobbying mené auprès du Sénat, de l'Assemblée nationale et du porte-parole du gouvernement, les médecins de Kinshasa membres du Synamed ne trouvent toujours pas satisfaction à leurs revendications à la base de l'arrêt de travail qu'ils observent depuis le 6 juillet dernier. Pour ce faire, ils décident de changer de stratégie en faisant pression en cette période de session parlementaire.

VÉRON KONGO

Depuis le 6 juillet dernier, plus de deux mois viennent de s'écouler depuis que les médecins de Kinshasa membres du Synamed (Syndicat national des médecins) obervent un arrêt de travail. Les recommandations du dialogue faites par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, n'ayant toujours pas abouti, les manifestés ont durci le ton en décrétant une opération dénommée « *Hôpitaux sans médecins* ». Le lobbying qu'ils ont mené auprès d'autres autorités du pays n'ont pas donné satisfaction, d'autant plus que les promesses leur faites se font encore attendre.

A l'instant, apprend-on, les médecins de Kinshasa membres du Synamed s'apprêtent à déclencher la grève sous une autre forme. Ils envisagent de boycotter le milieu professionnel à partir de ce mercredi 21 septembre 2022 sur toute l'étendue du territoire national, à l'exception des provinces qui sont sous état de siège. Et ce, suite au mauvais traitement du gouvernement central face à leurs revendications concernant leurs conditions socioprofessionnelles.

A en croire le secrétaire exécutif provincial du Synamed, Dr Patrick Boloko pour la ville de Kinshasa, le corps médical prévoit une marche en date du 21 septembre sur toute l'étendue du pays jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause.

«*La marche sera nationale, ce que nous faisons est dû à l'insensibilité du gouvernement de la République aux revendications des médecins. Ces derniers veulent sortir dans la rue pour exprimer leur mécontentement. Cette marche est dénommée «marche d'honneur aux médecins»*», a-t-il annoncé.

Avant d'ajouter que la marche d'honneur aux médecins sera une occasion propice pour les concernés de faire entendre leur voix, conformément à l'article 26 de la Constitution de la République qui garantit la liberté des manifestations publiques.

Il sied de signaler que, pour une forte mobilisation et engouement, cette marche, initialement prévue pour le jeudi 15 septembre, a été reportée à ce mercredi 21 septembre pour coïncider avec la période de la rentrée parlementaire.

CONFUSION

Pour non respect des engagements pris par le gouvernement, les médecins ont le plein droit de se plaindre, d'autant plus que leurs revendications sont canalisées par leurs syndicats respectifs. Si depuis le 6 juillet 2022, les médecins de Kinshasa membres du Synamed ont toujours été accompagnés par leur corporation au niveau national, il n'est pas le cas pour la «marche d'honneur aux médecins» que leur syndicat projette pour le mercredi 21 septembre 2022. S'il faut l'étendre sur toute l'étendue du pays, cela relève de la compétence du secrétaire Exécutif national du Synamed en la personne du Dr John Senga.

La décision annoncée par le secrétaire exécutif provincial du Synamed, Dr Patrick Boloko, frise de la confusion. Il doit donc continuer à plaider pour la cause des médecins de Kinshasa et non aller au-delà des limites.

Kasaï : l'UNICEF finance la réhabilitation de cinq écoles à Kamonia

VÉRON K.

Dans le cadre de la campagne de scolarisation des enfants, en général, et des filles, en particulier, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a doté la province éducationnelle de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) de Kasaï 1 de cinq écoles réhabilitées à Kamonia.

«*Les efforts déployés et l'engagement à garantir l'équité, améliorer l'accès et la qualité des enseignements dans la province du Kasaï, ne cessent d'être en pôle position en ce qui concerne la course contre la montre dans le secteur éducatif au niveau de l'UNICEF. Notre organisme remet ce jour soixante salles de classes à la province éducationnelle de l'EPST du Kasaï 1, soit cinq écoles réhabilitées à Kamonia, cinq autres construites à Tshikapa et Kamwesha , soixante portes de latrines séparées filles et garçons avec une cabine pour la gestion de l'hygiène menstruelle pour nos jeunes et filles adolescentes. Toutes ces écoles disposent de jardins scolaires pour l'apprentissage en nutrition et un mécanisme de plainte pour décourager les violences basées sur le genre en milieu scolaire et dans la communauté*», a indiqué le chargé de l'éducation au bureau de l'UNICEF à Kananga qui couvre l'ensemble du Kasaï, Richard Amani.

38 ÉCOLES ET 26 FORAGES EN CONSTRUCTION

Dans un communiqué parvenu à notre Rédaction, Richard Amani a également révélé que trente-huit écoles sont également en construction à Dipumba, Ngombe, Mungamba et Kamonia ainsi que vingt-six forages en préparation d'exécution. «*Ces forages devront servir les écoles, communautés, l'hôpital général, et les centres de santé les plus proches des écoles*», a-t-précisé.

Ce haut cadre de l'UNICEF invite donc les parents à se mobiliser pour une inscription en masse de leurs enfants sans discrimination, ni rejet.

La cérémonie de remise des écoles réhabilitées était rehaussée de la présence du vice gouverneur de la province du Kasaï, Gaston Kole.

Appel d'offres pour l'exploration des blocs pétroliers et gaziers : Kinshasa ne décolère pas

Malgré la forte pression qu'il ne cesse de subir de ses partenaires extérieurs et de certaines ONG internationale, le Gouvernement n'est pas prêt à renoncer à l'appel d'offres pour l'exploration des blocs pétroliers et gaziers.
Sans remettre en cause son statut de « pays-solution » dans la lutte contre le changement climatique, Kinshasa tente cependant de rassurer tous ses partenaires de sa ferme volonté à respecter les normes environnementales dans la mise en valeur de ces blocs pétroliers et gaziers.
Vendredi en Conseil des ministres, Mme la vice-Première ministre (VPM), ministre de l'Environnement et Développement durable a présenté le dossier relatif au volet environnemental de l'appel d'offres pour l'exploration de 27 blocs pétroliers et de 3 blocs gaziers lancé par le Gouvernement en date du 28 juillet 2022. Elle a rappelé qu'aucune disposition des instruments juridiques internationaux ratifiés par la République Démocratique du Congo n'interdit à son Gouvernement d'exploiter ces ressources pour cause de protection de l'environnement ou par crainte de l'aggravation du réchauffement de la planète.
A cet effet, Kinshasa s'appuie sur l'Accord de Paris de 2015 qui reconnaît aux pays en développement le droit d'émettre le CO2 pour leur développement, mais en prenant des précautions pour le climat mondial à travers leurs Contributions Déterminées à l'échelle Nationale (CDN).
Le Gouvernement s'est donc fixé l'objectif d'exploiter, dans le respect des normes environnementales, les ressources naturelles et de les transformer localement pour donner une valeur ajoutée et aussi booster l'économie par la création de richesses et d'emplois.
La VPM de l'Environnement et Développement durable a indiqué les stratégies adoptées et des mesures adéquates envisagées pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement. Celles-ci prévoient, à l'instar d'autres pays tels que la Norvège, le Gabon et le Brésil qui ont relevé ce défi, la mise en œuvre de contrôles gouvernementaux efficaces. Car, il est question, pour notre pays, d'atteindre ses objectifs en préservant ses forêts et en continuant de demeurer le « pays-solution» pour la lutte contre le réchauffement climatique.
Intégralité du compte rendu de la réunion du Conseil des ministres.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-neuvième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 16 septembre 2022.

Cinq (5) points ont constitué la charpente de l'ordre du jour, à savoir :
I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;

II. Points d'informations;
III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;
IV. Examen et adoption d'un dossier;
V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Le Président de la République, Chef de l'Etat a articulé sa communication autour de trois (3) points ci-après :

1. De l'adhésion de notre pays au Traité de l'Organisation Internationale du Bambou et du Rotin

Le Président de la République est déterminé à voir notre pays tirer le profit des avantages liés au secteur du bambou et du rotin. Dans la droite ligne de la diplomatie agissante, la République Démocratique du Congo s'est déjà engagée dans le processus d'adhésion au traité l'Organisation Internationale du Bambou et du Rodin (INBAR). A ce sujet, le Gouvernement de la République a adopté la Politique Nationale Bambou en août 2021, et notre pays a obtenu le statut d'Etat observateur depuis le 22 octobre 2021.

Saluant les pas enregistrés, le Président de la République a insisté sur la nécessité de finaliser ce processus d'adhésion pour donner à notre pays le statut de membre effectif.

Le Premier Ministre a été ainsi encouragé à signer l'instrument d'adhésion pour permettre un aboutissement rapide de ce processus. Ceci devra permettre au Ministre de l'Agriculture de préparer le Projet de la Loi de ratification qui sera présenté au Parlement conformément à l'article 213 de la Constitution.

2. De la vente et mise en concession à long terme du patrimoine de l'Etat

Dans le but de mettre fin aux abus constatés par le passé, lesquels ont conduit à la dépossession graduelle de l'Etat d'une partie importante de son patrimoine aussi bien minier, foncier qu'immobilier, sans contrepartie significative, le Président de la République a encouragé le Gouvernement à veiller à la transparence et au respect des Lois dans son action visant à récupérer le patrimoine immobilier du domaine privé de l'Etat, détenu ou acquis indument par des tiers.

Prenant la mesure de la situation, il a insisté sur l'impérieuse nécessité d'encadrer la gestion du patrimoine public, en ce compris son administration et sa disposition, par des mesures strictes.

A cet effet, toute initiative portant sur une cession ou disposition du patrimoine de l'Etat, devrait être soumise à l'adoption du Conseil des Ministres, après avoir reçu l'approbation des Ministères de tutelle concernés et de l'Avis

de l'Agence Nationale pour la Protection du Patrimoine Immobilier de l'Etat.

Appelant le Gouvernement à mettre sur pied des mécanismes efficaces pour renforcer le dispositif légal et réglementaire existant afin qu'il soit rapidement possible de recouvrer, d'une part, les biens publics illégalement arrachés de son patrimoine et, d'autre part, d'éviter les erreurs du passé, le Président de la République a chargé le Premier Ministre de veiller au strict respect de cette recommandation.

3. De la sécurité routière des routes nationales et de la lutte contre les accidents de circulation sur la voie publique

L'organisation de la mobilité des personnes et des biens sur le territoire national est une question d'intérêt national qui a un impact indéniable sur l'économie et la productivité de notre pays.

Cependant, le Président de la République reste préoccupé par une récurrence inquiétante des cas d'accidents de circulation causés par le stationnement sur la voie publique des engins roulants (souvent chargés de fortes capacités de tonnage), en panne ou victimes d'accidents, particulièrement sur les routes nationales reliant la capitale aux provinces.

Il devient plus qu'urgent de mettre fin à ce phénomène qui s'amplifie et tend à se normaliser, alors qu'il est la source de nombreux accidents avec des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables.

Le Chef de l'Etat a appelé à la définition des stratégies devant conduire, sur le court terme, à la mise en œuvre d'actions ciblées; et sur le moyen et long terme, à la formulation des politiques publiques appropriées afin de sécuriser les routes à travers, notamment, des mécanismes de dépannage et d'alerte en cas d'accident et de pannes, la construction d'aires de repos, des centres de santé de premiers secours aux abords des routes nationales.

A cet effet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation a été chargé de travailler, en coordination avec les différents Gouverneurs, ainsi que les animateurs des Institutions publiques concernées par la mobilité des personnes, particulièrement, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, le Ministre des Transports et Voies de Communication, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, ainsi que le Coordonnateur de la Couverture Santé Universelle afin de constituer, de toute urgence, une Task Force, sous la supervision du Premier Ministre pour prendre toutes les mesures idoines à ce sujet.

Intervenant à la suite du Président de la République, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a attiré l'attention du Conseil sur trois (03) points.

Il a d'abord fait mention de la mission gouvernementale qu'il a conduit, à la suite de la visite de travail du Président de la République, Chef de l'Etat, le 10 septembre 2022 à Kananga, Chef-lieu de la province du Kasaï Central, pour évaluer l'état d'avancement des travaux initiés par le Gouvernement de la République dans les provinces du Kasaï Central et du Kasaï Oriental.

Durant son itinérance, le Premier Ministre a visité l'Ecole de Formation des Officiers à Kananga ainsi que les travaux de construction de l'Université de Kananga.

A Mbuji-Mayi dans le Kasaï Oriental, il a effectué une visite à la Minière de Bakwanga (MIBA) dans le cadre des efforts pour sa relance, de même qu'à la Centrale hydroélectrique de Tshala où le Gouvernement compte intervenir pour permettre de soulager les difficultés en approvisionnement en électricité.

(Suite à la page 9)

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

Sur place, le Premier Ministre a été informé de la montée de tension communautaire à Katanda. Une délégation gouvernementale devrait s'y rendre bientôt pour prévenir toute aggravation.

Le Premier Ministre a ensuite évoqué la question liée à la prolifération de l'occupation et aux constructions illicites sur des zones non aedificandi, érosives et inondables pendant la période des pluies. Le Premier Ministre a estimé nécessaire de faire un état de lieux et d'envisager à court, moyen et long termes, les mesures qui s'imposent pour que le Gouvernement ne subisse pas, comme par le passé, les conséquences désastreuses de cette situation.

Pour ce faire, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, celui de l'Urbanisme et Habitat et celui de l'Aménagement du Territoire, ainsi que le Ministre des Affaires Foncières, ont été chargés à s'accorder pour amorcer ce travail et présenter, dans les meilleurs délais, un rapport conséquent.

Enfin, le Premier Ministre a aussi fait mention de sa participation, le jeudi 15 septembre 2022, aux séances inaugurales du Sénat et de l'Assemblée nationale, au terme de laquelle il a procédé, accompagné de son Gouvernement, au dépôt du Projet du Budget de l'Etat pour l'exercice 2023. Dépôt qui, conformément à la tradition, s'est fait dans le respect strict du délai constitutionnel.

Avant de terminer son intervention, le Premier Ministre a tenu à rendre hommage au Président de la République dont la vision permet, à ce jour, d'améliorer suffisamment les recettes publiques.

Le Projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 2023, évalué à près de 15 milliards de dollars américains, est élaboré en fonction des priorités qu'il a fixées au Gouvernement notamment : la sécurité, la santé, l'éducation et les infrastructures.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil de l'état du territoire qui reste dominé par la poursuite des opérations militaires contre les groupes terroristes.

Il est revenu sur quelques faits, notamment l'ouverture de la session de Septembre dans les deux chambres du Parlement, le lancement des travaux de la route de Kalamba-Mbuji pour désenclaver l'espace Grand Kasaï.

Il a ensuite brièvement brossé la situation sécuritaire qui prévaut notamment dans le Maï-Ndombe avec la persistance du conflit ainsi que de l'incendie d'un camion-citerne dans le Kongo Central, le 14 septembre 2022, lequel a causé plusieurs pertes en vies humaines.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté une synthèse de la situation opérationnelle militaire et sécuritaire du pays qui demeure globalement sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Il a également fait le point sur la situation dans le Maï-Ndombe où plusieurs meneurs ont été arrêtés et transférés à Kinshasa.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte de la promulgation par le Président de la République, Chef de l'Etat de l'Ordonnance-Loi portant Programmation Militaire et de son entrée en vigueur, le 16 août 2022.

Pour rappel cette Loi, une première dans l'histoire de notre Armée, programme le fonctionnement et le budget y relatif de l'Armée sur une période de quatre ans, allant de 2022 à 2025.

La première vague des actions de l'exercice 2022 a commencé depuis le 16 août dernier et vise notamment le recrutement général de 18.200 hommes et le démarrage de l'industrie militaire. Le désarmement et la démobilisation des groupes armés sont aussi parmi les premières actions de mise en œuvre de cette Loi.

II.3. Evolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a présenté la situation sanitaire de la pandémie à Covid-19 en République Démocratique du Congo. Celle-ci reste stable et maitrisée à la 36ème semaine épidémiologique avec une létalité autour de 1,5%.

Il a signifié que la diminution des cas dans le pays se poursuit depuis 13 semaines consécutives et l'épicentre en reste la ville de Kinshasa. La population a été ainsi invitée à observer les mesures d'hygiène afin que notre pays maîtrise sérieusement cette pandémie.

Au regard de cette baisse systématique de propagation du virus, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil qu'il envisage de proposer la suppression des tests Covid-19 au départ de la République Démocratique du Congo pour l'étranger pour les personnes totalement vaccinées. Et également celle des tests Covid-19 au départ des pays de provenance vers la République Démocratique du Congo.

Seules, les personnes non vaccinées ou insuffisamment vaccinées seront obligées d'avoir un test négatif avant d'entrer ou de sortir de notre pays.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Etat d'avancement des projets d'entretien de la voirie à Kinshasa

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté les éléments nouveaux enregistrés sur les chantiers des projets particuliers réalisés et en cours de réalisation pour la réhabilitation et la construction des certains axes routiers ainsi que la lutte anti-érosive à Kinshasa et dans certaines provinces du pays.

Ce rapport a pris en compte les chantiers des projets en cours financés par le Trésor Public, ceux en Partenariat Public Privé et ceux réalisés avec l'appui des Bailleurs de Fonds.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.5. Revisistation du Plan National Stratégique de Développement 2019- 2023

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan a présenté au Conseil la Note conceptuelle et d'orientation relative aux travaux de revisitation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023).

Il a indiqué que cette revisitation se veut participative et prend en compte les défis actuels et les questions émergentes, notamment les effets de la pandémie de COVID-19, de la guerre russo-ukrainienne, les résultats des nombreuses études menées, dont le Plan Directeur de transport et l'étude sur la diversification de l'économie.

L'objectif général de ce processus est de reformuler le PNSD pour les cinq prochaines années en rendant plus centré sa partie opérationnelle en tenant compte des questions émergentes.

Le Conseil a pris acte de cette Note de présentation.

II.6. Projets de développement du transport fluvial et redynamisation du réseau ferroviaire

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a fait le point sur l'état d'avancement des projets de développement du transport fluvial sur le fleuve Congo et ses affluents ainsi que la redynamisation du réseau ferroviaire dans la partie Ouest de la République Démocratique du Congo.

Il a rappelé que ces projets font suite aux accords signés entre le Président de la République, et son homologue Turc le 20 février 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, des avancées significatives sont réalisées entre le Group CALIK Holding et Ministère des Transports, avec le concours des experts de TRANSCO, de la Régie des Voies Fluviales (RVF), de la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP) et du Groupe d'Etudes de Transport (GET).

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a aussi présenté les résultats préliminaires encourageant de l'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), suivant les orientations formulées par le Président de la République en juillet 2021, pour sortir notre pays de la liste noire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Préparatifs de la réception d'une cargaison d'engrais du Maroc

Le Ministre de l'Agriculture a informé le Conseil de l'arrivée imminente d'une cargaison d'engrais de l'Office Chérufin du phosphate, en indiquant que le navire transportant ces tonnes est déjà dans les eaux camerounaises. Des dispositions sont prises pour leur stockage, à l'arrivée des produits, dans les provinces bénéficiaires.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Participation culturelle du pays aux IXème jeux de la Francophonie

En vue de vendre les richesses culturelles de la RDC lors des prochains Jeux de la Francophonie, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines a présenté au Conseil les grandes lignes de la participation culturelle de la RDC auxdits Jeux de la Francophonie.

En tant que pays participant pour la partie culturelle, la RDC est appelée à respecter le calendrier de présélections culturelles fixées par le Comité International des Jeux de la Francophonie.

Ces présélections ont déjà été organisées depuis 2021 et couvrent les domaines de la chanson, de la danse création, des contes et conteurs, de la peinture, de la sculpture, de la photographie, de la danse hip hop, des marionnettes géantes, de la jonglerie avec ballon, de la littérature nouvelle et de la création numérique.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVE DES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa soixante-huitième réunion tenue le vendredi 09 septembre 2022.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

V.1. Volet environnemental de l'Appel d'offre pour l'exploration de blocs pétroliers et gaziers

La Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a présenté au Conseil le dossier relatif au volet environnemental de l'Appel d'offre pour l'exploration de 27 blocs pétroliers et de 3 blocs gaziers lancé par le Gouvernement en date du 28 juillet 2022.

Elle a rappelé qu'aucune disposition des instruments juridiques internationaux ratifiés par la République Démocratique du Congo n'interdit à son Gouvernement d'exploiter ces ressources pour cause de protection de l'environnement ou par crainte de l'aggravation du réchauffement de la planète.

L'Accord de Paris de 2015 reconnait aux pays en développement le droit d'émettre le CO2 pour leur développement, mais en prenant des précautions pour le climat mondial à travers leurs Contributions Déterminées à l'échelle Nationale (CDN).

(Suite à la page 10)

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 9)

Le Gouvernement s'est donc fixé l'objectif d'exploiter, dans le respect des normes environnementales, les ressources naturelles et de les transformer localement pour donner une valeur ajoutée et aussi booster l'économie par la création des richesses et des emplois.

La Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a indiqué les stratégies adoptées et des mesures adéquates envisagées pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement. Celles-ci prévoient, à l'instar d'autres pays tels que la Norvège, le Gabon et le Brésil qui ont relevé ce défi, la mise en œuvre de contrôles gouvernementaux efficaces. Car, il est question, pour notre pays, d'atteindre ses objectifs en préservant ses forêts et en continuant de demeurer le «*pays solution*» pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES

V.1. Projets de Lois de ratification des Ordonnances-Lois (20 textes)

Conformément aux dispositions des articles 129 de la Constitution et de la Loi le Conseil des Ministres a examiné et adopté vingt (20) Projets de ratification des Ordonnances-Lois découlant des actes qui ont été pris, en vertu de l'article 4 de la Loi N° 22/022 du 17 juin 2022 portant habilitation du Gouvernement. Il s'agit respectivement de :

1. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/013 du 18 juin 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo;
2. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/014 du 02 juillet 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo;
3. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/015 du 16 juillet 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo;
4. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/016 du 27 juillet 2022 autorisant la ratification de l'Accord de Coopération Technique et Économique dans le domaine des investissements d'Infrastructure entre la République Démocratique du Congo et l'Etat du Qatar;
5. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance - Loi n° 22/017 du 27 juillet 2022 autorisant la ratification de la Convention en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu entre la République Démocratique du Congo et la République de Turquie;
6. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance - Loi n° 22/018 du 27 juillet 2022 autorisant la ratification de l'Accord sur la promotion et la protection réciproques des Investissements entre la République Démocratique du Congo et la République de Turquie;
7. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire 2022-2025;
8. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/020 du 02 août 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo;
9. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/021 du 15 août 2022 autorisant la ratification du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires, «TIAN » en sigle;
10. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/022 du 15 août 2022 autorisant la ratification du Protocole de la Southern Africa Development Community (SADC) sur la Science, la Technologie et l'Innovation, « STI » en sigle;
11. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/023 du 17 août 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo;
12. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance - Loi n° 22/024 du 27 août 2022 autorisant la ratification de la Convention entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de l'Etat du Qatar pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et la Prévention de la Fraude et de l'Evasion fiscales;
13. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance - Loi n° 22/025 du 27 août 2022 autorisant la ratification de l'Accord sur la promotion et la protection des investissements mutuels entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de l'Etat du Qatar;
14. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/026 du 27 août 2022 autorisant la ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis relatif à la promotion et la protection réciproque des investissements;
15. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance - Loi n° 22/027 du 27 août 2022 autorisant la ratification du Protocole d'Accord sur la mise en place d'une Commission mixte pour la coopération entre le Ministère des Affaires Étrangères de la République Démocratique du Congo et le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale des Emirats Arabes Unis;
16. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance - Loi n° 22/028 du 27 août 2022 autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis pour l'élimination de la double imposition et la prévention de la fraude et de l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu;
17. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/029 31 août 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo;
18. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/030 du 08 septembre 2022 relative à la promotion de l'Entrepreneuriat et des Startups;
19. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/031 du 08 septembre 2022 relative à la promotion de l'Artisanat;
20. Projet de loi de ratification de l'Ordonnance-Loi n° 22/032 du 15 septembre 2022 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo.

Leur approbation permettra au Parlement de les ratifier afin d'éviter leur caducité.

V.2. Trois (03) textes du Ministère des Finances

Le Ministre des Finances a présenté au Conseil l'économie de trois (03) textes pour examen et approbation.

Il s'agit de :

- Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit N°E0710-ZR du 01 juillet 2022 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands-Lacs (PFCIGL) pour un montant de 76 millions de dollars américains;
- Projet d'Ordonnance portant approbation de l'Accord de Don N°7150- ZR du 01 juillet 2022 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL) pour un montant de 76 millions de dollars américains;
- Le Projet d'Ordonnance portant approbation de l'Accord de Don N°E0680-ZR du 01 juillet 2022 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre d'un financement additionnel de 23 millions de dollars américains au Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands-Lacs (PFCGL FA).

Il a indiqué que ces financements vont appuyer les efforts du Gouvernement pour faciliter le commerce et améliorer la commercialisation de certaines chaines de valeur dans les régions frontalières des Grands-Lacs.

Après débat et délibérations, ces trois (03) projets de textes ont été adoptés.

V.3. Projet de Décret portant organisation et fonctionnement du système de Licence-Maitrise-Doctorat (01 texte)

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a présenté le projet de Décret portant organisation et fonctionnement du système de Licence-Maitrise- Doctorat (LMD) dans les Établissements d'enseignement supérieur et Universitaire de la République Démocratique du Congo.

Il a indiqué que ce texte constitue la base réglementaire de la mise en œuvre tant qu'il présente le cadre général d'application, les modalités organisationnelles et les mécanismes de fonctionnement.

Ce Projet de Décret concrétise donc la vision du Président de la République visant à améliorer la qualité de la formation des ressources humaines pour l'émergence du pays. Aussi, favorise-t-il l'harmonisation de notre système d'enseignement aux systèmes régional et mondial, la mobilité des enseignants et des étudiants et la lisibilité des diplômes délivrés par nos Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Il matérialise donc le Programme d'actions du Gouvernement 2021-2023 dans l'axe sur la réforme du Système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

V.4. Un Projet de Loi du secteur des Affaires Foncières (01 texte)

Le Ministre des Affaires Foncières a soumis au Conseil le Projet de Loi modifiant et complétant la Loi N°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés, telle que modifiée et complétée à ce jour.

Evoquant les options fondamentales maintenues dans ce texte en modification, il a cité notamment le principe de la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat sur le sol et, par voie de conséquence, la domiciliation de toutes les terres congolaises, réparties en terres du domaine public et celles du domaine privé de l'Etat, d'une autre et, en terre urbaines et terres rurales, d'autre part.

Outre la réécriture de certains articles pour besoin de précision, de cohérence et d'adaptation par rapport à l'évolution juridico-institutionnelle issue de la Constitutionnelle du 18 février 2006 et des textes légaux particuliers postérieurs, ce projet de Loi reprend seize (16) innovations parmi lesquelles:

- L'agencement cohérent des compétences entre le niveau national, provincial et des Entités erritoriales Décentralisées étant donné que la gestion du secteur foncier relève des compétences concurrentes entre le Gouvernement national et les provinces et que certaines matières ont été définies comme relevant de la compétence exclusive de provinces;
- L'incorporation des régimes spécifiques à l'usufruit, l'usage et l'habitation et le complément du dispositif des servitudes foncières;
- La suppression du paiement des redevances foncières en nature;
- Le renforcement des conditions d'accès à la fonction de conservateur des titres immobiliers ou de chef de Division du cadastre, de même que l'instauration de la responsabilité pénale et civils du Conservateur des Titres Immobiliers, du Chef de Division du cadastre et des Agents sous leur autorité pour toutes les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions;
- Le renforcement du régime des infractions en matière foncière et immobilière et du volume des peines y applicables.

Par conséquent, ce texte constitue le cadre légal conforme aux orientations et lignes directrices de la Politique Foncière Nationale approuvée en Conseil des Ministres au cours de sa réunion du 15 avril 2022.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi. Commencée à 12h40', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h55'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

Préliminaire de la Ligue des champions de la CAF : Marouf qualifie V. Club au second tour

L'Association sportive V. Club de Kinshasa a battu dimanche 18 septembre au stade des Martyrs Gaborone United, sur le score de (3-1) en match retour du tour préliminaire de la Ligue des Champions de la Confédération africaine de Football (CAF). Au match aller, l'As V. Club était tombée devant Gaborone United (0-1), dimanche 11 septembre à Gaborone au Botswana.

NANA K.

Après avoir été battue lors de la première journée du premier tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF (Confédération africaine de football) par la formation de Gaborone United (0-1), l'AS V. Club de Kinshasa est parvenue à remonter la pente en se qualifiant dimanche au stade des Martyrs de la Pentecôte. Score final du match : trois buts à un en faveur des Moscovites de Kinshasa.

Le premier but de l'AS V. Club a été marqué à la 10ème minute par Varel Rozan, avant que les Botswanais n'égalisent à la 26e par Tshepo Maika. C'est à la 35ème minute que V. Club va corser le score par Eric Kabwe (2-1), avant que Marouf Tchakei n'inscrive le but de la qualification à la 82ème minute (3-1).

L'option de la victoire était impérative pour l'AS V.Club de la RDC face à Gaborone United du Bot-swana, dimanche, au stade des Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa, en match retour des préliminaires de la Ligue des champions de la Confédération africaine de football (CAF), édition 2022-2023.

L'AS V. Club doit encore batailler sur pour accéder à la phase de groupe de la Ligue des champions de la CAF

En effet, au regard du résultat du match aller, joué à Gaborone, capitale de ce pays de l'Afrique australe, et qui s'est soldé au bénéfice des locaux (1-0), tout autre score qu'un succès des Dauphins noirs de Kinshasa leur aurait été suicidaire.

A Kinshasa, V. Club avait besoin d'une victoire avec deux buts d'écart pour passer au 2ème tour des éliminatoires de cette compétition continentale.

Au second tour des préliminaires, l'AS V. Club affrontera le vainqueur de la double qui oppose le Rail Club Kadiogo (Burkina Faso) à l'Asante Kotoko (Ghana) dont le match aller se dispute ce lundi 12 septembre 2022 au Burkina Faso.

Football : le TP Mazembe fait pression sur le joueur Philippe Kinzumbi

N.K.

Le Tout Puissant Mazembe de Lubumbashi a transmis une dernière mise en demeure au joueur Philippe Kinzumbi qui n'est pas rentré au club, après sa participation aux éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN)/Algérie 2023. Le club de Lubumbashi a aussi saisi les instances du football congolais.

Dans une correspondance à la FECOFA (Fédération congolaise de football association), Mazembe est plus spécifiquement revenu sur la situation connue par l'instance nationale du football en entérinant l'arrivée du joueur en son sein.

Pour le moment, le staff ne se montre pas bavard sur ce dossier. «*Le TP Mazembe ne fera des commentaires qu'au moment où l'instruction sera ouverte et nos avocats se tiennent prêts à défendre le club à tous les niveaux* » (FECOFA, FIFA ainsi que devant les tribunaux de droit commun), a fait part à la presse un membre du staff dirigeant du club.

A ce jour, le club s'en tient au communiqué signé par Héritier Yindula, son directeur de communication.

Dans une vidéo publiée sur la page Facebook du club, la légende vivante des Corbeaux, Trésor Mputu Mabi, a prodigué de sages conseils à Philippe Kinzumbi : «*Mon petit Kinzumbi, en tant que votre grand frère, je vous informe qu'il y a une vie après le football. Ne cherche pas que certaines malédictions te poursuivent. Si vous voulez partir du club, il est mieux que vous vous en allez en bonne et due forme. Le président Moïse Katumbi Chapwe n'est pas quelqu'un avec qui il faut se séparer par un clash. Ne trahissez pas le président Moïse. Si vous voulez vous en aller, venez demander la fin de ton contrat auprès de lui. Inspirez-vous des anciens qui sont passés au club et qui gardent toujours de bonnes relations* ».

A l'occasion de la trêve internationale du mois de septembre, quatre joueurs du TP Mazembe ont quitté Ndola vendredi pour leurs sélections nationales. Il s'agit de Patient Mwamba (Léopards U23), John Bakata (Léopards U23), Gloire Mujaya (Léopards U23) et Saidi Baggio (Léopards U23). En dehors de ces quatre joueurs, le légendaire Robert Kidiaba, entraîneur des gardiens des Léopards séniors, a aussi quitté Ndola pour rejoindre la sélection nationale à Casablanca, au Maroc.

A titre de rappel, le TP Mazembe a joué son troisième match de préparation à Ndola, sur le sol zambien, face au FC Buildcon. Les Corbeaux se sont imposés sur le score d'un but à zéro, grâce à une réalisation de Mercey Ngimbi (64') sur une passe de Zemanga Soze . Cette saison le TP Mazembe a un seul objectif : faire beaucoup plus que la saison sportive précédente et redonner à ce club la place qui est la sienne à l'échelle continentale.

UN CLUB OUGANDAIS SUR LA ROUTE DE CORBEAUX

Le match retour du premier tour des éliminatoires de la Ligue des Champions entre Vipers SC et Real de Bangui s'est joué le samedi 17 septembre. Le TPM connaît désormais son prochain adversaire.

Pour le deuxième tour des préliminaires de la Ligue des Champions, le TPM affrontera Vipers SC (Ouganda) vainqueur de la double confrontation face aux Centrafricains, 3-0 à Bangui et 1-0 le samedi après-midi au St Mary's Stadium de Kitende à 14 Km de Kampala.

Pour rappel, les Corbeaux disputeront le match aller à l'extérieur, le week-end des 7 au 9 octobre 2022, puis recevront au match retour une semaine après.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba), Local n°50, Kinshasa/ Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/ 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Une page est tournée : Barthélémy Okito, l'inamovible SG aux Sports, admis à la retraite

Barthélémy Okito figure parmi les secrétaires généraux que le Président de la République vient de mettre à la retraite à travers les ordonnances publiées la semaine dernière.

Inamovible secrétaire général aux Sports, l'homme aura occupé ce fauteuil durant 24 ans, bravant et foulant aux pieds les dispositions réglementaires prévoyant la rotation au sein de l'administration publique de la RDC.

Durant 24 ans, Barthélémy Okito fut l'un des personnages clé de ce secteur qui, loin de connaître des avancées, n'a fait que sombrer dans la déchéance.

En effet, des années fastes en international de 74 jusqu'au milieu des années 80, notamment dans le football, le basket et quelques disciplines de combat, la RDC est réduite à un accompagnateur-distributeur des points dans les éliminatoires. Jusqu'au point de ne pratiquement plus avoir de championnat pour le sport-roi. Barthélémy Okito aura été de tous les coups et de tous les scandales qui ont jalonné la vie du sport en RDC.

L'homme se retire après avoir signé sa participation aux récents états généraux des sports et loisirs qui se sont tenus plus de vingt ans après la précédente, quand il tenait déjà les rênes du sport national.

AVEC CONGOGUARDIAN.COM

Chassé de l'ICCN, Olivier Mushiete paie le prix de sa mauvaise gestion

Il parle bien. Il aligne un français impeccable qui ne laisse personne indifférent. Mais, en matière de gestion, il est encore loin d'aligner de bons chiffres. Placé à la tête de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), Olivier Mushiete n'a pas fait long feu. A la suite de nombreuses altercations avec son adjoint, Mme la vice-Premier ministre en charge de l'Environnement et Développement durable, Eve Bazaïba, a décidé de les mettre, tous deux, à la porte. Un nouveau comité tout aussi provisoire a été placé à l'ICCN.

Francis M.

Le directeur général par intérim de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), Olivier Mushiete, et son adjoint, désignés il y a une année, ont été révoqués par la ministre de l'Environnement pour «*mauvaise gestion*», a-t-on appris samedi auprès du ministère.

La ministre de l'Environnement Eve Bazaïba a aussi désigné Henry Mbale Kunzi et Bernard Mbath Nzekana *«pour assurer l'intérim»* du directeur général et directeur général adjoint de l'ICCN, selon le texte d'arrêté signé vendredi, authentifié par l'AFP auprès de son service de communication.

La nomination de MM. Mbale et Mbath vise à «*mettre de l'ordre* » dans cet établissement public qui a été «*gangrené par la mauvaise gestion et les conflits permanents*» entre les deux anciens dirigeants, a expliqué à l'AFP Michel Koyakpa, conseiller en charge de la communication de la ministre de l'Environnement.

L'ex-directeur général par intérim Olivier Mushiete et son adjoint Vincent Imbongo, avaient été promus à ces postes en août 2021, après la suspension de l'ancien directeur général Cosma Wilungula et de tous les membres du conseil d'administration de l'ICCN par Mme Bazaïba.

Olivier Mushiete n'a pas fait long feu à la tête de l'ICCN

Interrogé par l'AFP, M. Mushiete a confirmé qu'il avait été mis fin à ses fonctions, sans faire de commentaire.

On se rappelle qu'en février dernier, devant les différentes parties prenantes de ce secteur vital de l'Environnement et Développement durable, réunis à Kinshasa, Olivier Mushiete, alors DG de l'ICCN, avait estimé qu'il était temps de mettre cette institution sur la piste de sa réinvention. Il s'engageait, tout au long de son mandat à l'ICCN, dans une nouvelle approche stratégique optant pour l'innovation technologique, tout en plaçant l'homme au centre de ses intérêts.

Cette réinvention, notait-il, consistait à articuler la nouvelle vision de la conservation de la nature sur quatre piliers stratégiques, à savoir la souveraineté, l'humanité, responsabilité et biodiversité. Et d'ajouter: «*Nous lançons un processus extrêmement important. Il intervient dans un contexte très particulier que nous connaissons tous, qu'est la question de la lutte contre le changement climatique et la perte de la biodiversité qui sont devenus, par la force des choses, des sujets d'importance mondiale. Et ceci avec la préoccupation de maintenir en équilibre nos conditions de vie, les conditions de vie de l'humanité sur cette planète. Donc, notre responsabilité est énorme* ».

Une vision qu'il n'a pas su traduire dans les faits jusqu'à ce que la VPM Eve Bazaïba décide de mettre fin à ses fonctions aux commandes de l'ICCN.

L'Institut congolais de conservation de la nature est l'organisme public qui gère les dizaines de parcs et réserves de la République démocratique du Congo, rappelle-t-on.

Embellissement des emprises publiques à Kinshasa : Ngobila main dans la main avec son adjoint, Gérard Mulumba

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a effectué, le samedi 17 septembre, une tournée dans les différents sites pour évaluer l'évolution des travaux d'embellissement des emprises publiques.

Accompagné du vice-gouverneur, Gérard Mulumba, des ministres provinciaux respectivement en charge des Infrastructures et travaux publics; des Affaires foncières, et de la commissaire générale en charge de l'Environnement, le gouverneur Gentiny Ngobila a débuté sa ronde par la commune de Masina où des travaux d'embellissement des abords du Boulevard Lumumba sont en train d'être exécutés, partant du marché Liberté jusqu'à l'aéroport international de N'Djili. Là, l'autorité urbaine a salué la qualité des travaux qui avancent bien. Exécuté par l'entreprise Adi Construct, l'encadrement des abords du boulevard Lumumba empêchera la population du coin de vendre leurs articles à même le sol le long de la chaussée.

De là, le gouverneur de la ville a pris la direction de l'avenue des Poids lourds à Kingabwa dans la commune de Limete, pour inspecter les travaux d'embellissement des abords de cette route exécutés sous la coordination du vice-gouverneur, Gérard Mulumba. Il a visiblement apprécié le nouveau visage qu'affiche petit à petit l'avenue des Poids lourds. Ensuite, le premier citoyen de la ville de Kinshasa s'est rendu sur le boulevard Lumumba entre la 4ème et la 6ème Rue de Limete résidentiel pour s'imprégner de l'évolution des travaux d'embellissement de l'emprise publique comprise entre la grande chaussée Lumumba et le petit boulevard. Un travail de qualité est en train d'être abattu à cet endroit, à la grande satisfaction de tous. L'autorité urbaine a donné des orientations à l'entrepreneur en vue d'une issue plus que satisfaisante des travaux et ce, dans les délais.

Après Limete, le gouverneur Gentiny Ngobila et sa suite sont allés sur l'avenue Bypass dans la commune de Lemba, pour se rendre compte de l'effectivité des travaux d'implantation des poteaux pour l'éclairage public.

Selon le chef de l'exécutif provincial, dans le cadre de son programme de réhabilitation de l'éclairage public dans la capitale, il est prévu aussi de sortir de l'obscurité la route Bypass dans son tronçon allant de l'Échangeur de Limete jusqu'à la Cité verte, avant de continuer avec les mêmes travaux d'éclairage public sur la route de Matadi à Binza Ozone dans la commune de Ngaliema. Là aussi, les travaux évoluent à pas de géant, sous l'œil vigilant et curieux de la population de cette commune impatiente de voir cette voie éclairée.

A en croire l'autorité urbaine, le go de l'éclairage public sera donné dans quelques semaines sur le premier tronçon compris entre l'Échangeur de Limete et le Rond-point Ngaba.

L'occasion faisant le larron, le gouverneur Gentiny Ngobila a, face à la presse, évoqué d'autres réalisations à l'actif de la ville de Kinshasa, notamment plusieurs routes réhabilitées et construites, l'assainissement de la ville ainsi que l'opération «zéro épave» qui a sans nul doute produit des résultats sur les artères principales de la ville. En dépit de nombreuses difficultés, le premier citoyen de Kinshasa a promis de doubler des efforts pour travailler davantage en faveur du bien-être social des Kinoises et Kinois d'ici la fin de son mandat.

Avec Celcom/HVK